

Réunion du : 25 mai 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 33

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs TENAILLE.

## 1 – FOOT A 11

### 1.2- CHANGEMENT D'HORAIRE.

- Championnat U15 D1.

Match N° 50823.2 E-AFGP 58/JS Marzy/RC Nevers-Challuy 2 contre E-La Machine/St Benin/Charrin 1 du 4 juin.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 20h00.

Demande acceptée.

### 1.3- FORFAIT NON DECLARE.

- Championnat U18.

Match N° 50927.1 US Cosne 2 contre E-RC Nevers-Challuy-Sermoise/Marzy 1 du 21 mai.

- Forfait déclaré de l'équipe de E-RC Nevers Challuy Sermoise, **amende 40€**, match perdu 0-3, 1 points de pénalité.

Par conséquent la commission déclare l'équipe de l'E-RC Nevers-Challuy-Sermoise/Marzy 1 forfait général.

- **Amende 50€.**

## 2 – FOOT A 8

### 2.1 - Demande de modification de rencontres.

- Championnat U13 D3 poule A.

Match N° 50991.2 E-Moul/Chatill/Cercy 1 contre CS Chantenay 1 du 2 juin.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 28mai à 10h30. Demande acceptée.

- Championnat U13 D2 poule B.

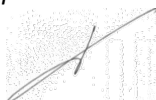
Match N° 50978.2 E-St Benin/Montigny 1 contre Snid 3 du 28 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 11 juin.

**La commission invalide cet accord** compte tenu de la fin du championnat programmée le 4 juin.

*Toutefois la rencontre peut se disputer à titre amicale.*

Le Président, Alain BUCHETON.



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*